

# Enseignement optionnel Cinéma Audiovisuel



## OBJECTIFS :

L'enseignement de cinéma-audiovisuel en classe de seconde s'adresse à tous les lycéens qui s'intéressent aux écritures en images et en sons, et qui sont désireux de s'initier à une culture et à une pratique dans ce domaine

## CONTENU :

Le cours est en deux parties;

- Une partie théorique qui permet de découvrir le vocabulaire cinématographique à partir d'extraits de films divers ;
- Une partie pratique qui permet de mettre en application les notions de base de la création cinématographique : cadre, champ, hors-champ, mouvements de caméra,... laissant une large place à l'écriture et au montage.

## ORGANISATION :

Le cours est dispensé sur une durée de 3 h par semaine.

## APRÈS LA SECONDE :

L'enseignement optionnel cinéma-audiovisuel donne les bases pour suivre un enseignement de Spécialité Cinéma-Audiovisuel.(4h en première – 6h en terminale )

Il peut également se poursuivre en option facultative en Première et Terminale



Lycée Rémi Belleau  
33 rue Bretonnerie  
28400 Nogent-le-Rotrou  
02 36 85 99 00  
[www.remibelleau.fr](http://www.remibelleau.fr)